



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU le récépissé de déclaration article 35 en date du 30 juillet 1996 délivré à Monsieur Jean-Claude OFFRET domicilié au lieu-dit « Le Goavro » 56420 PLAUDREN pour l'exploitation à cette adresse d'un élevage de volailles comportant 18000 dindes soit 54000 animaux équivalents ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 31 octobre 2008 à Monsieur Jean-Claude OFFRET pour l'exploitation au lieu-dit « Le Goavro » 56420 PLAUDREN d'un élevage de volailles comportant 19080 dindes soit 57240 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 5 mai 2022 par **Madame OFFRET Claudie** ;

Reconnaît avoir reçu de :

Madame OFFRET Claudie dont le siège social est situé au lieu-dit « **Le Goavro** » **56420 PLAUDREN**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation **au lieu-dit « Le Goavro »** d'un élevage de **volailles** comportant **57240 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-a** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **16 MAI 2022**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,

Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- M. le Maire de PLAUDREN

Vannes, le 16/05/2022

Service Environnement

Dossier suivi par : Véronique DOUTÉ
Tél. : 02 56 63 70 53
Mèl. : veronique.doute@morbihan.gouv.fr
Doc. : rds_mairie_220513_offretclaudie-plaudren_vb

Madame Le Maire
5, place de la mairie
56420 PLAUDREN

Objet : Déclaration de succession

P.J. : Récépissé de déclaration de succession

Je vous adresse, sous ce pli, copie d'un récépissé de déclaration de succession délivré à OFFRET Claudie pour l'exploitation d'un élevage de volailles situé au lieu-dit « Le Goavro » à PLAUDREN.

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Formulaire à adresser à la DDPP56 - Service environnement
32 boulevard de la Résistance – CS 92526 – 56019 VANNES Cedex
ddpp@morbihan.gouv.fr

DECLARATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
Élevage soumis à autorisation ou enregistrement au titre des Installations Classées

LE PRENEUR :

Je (nous) soussigné(es) (noms - prénoms) : Mme OFFRET Claudie

Raison sociale : /

Domicilié(es) à : LE GOAVES

Code postal : 56420 Commune : Plaudren

Numéro SIRET :

Numéro de téléphone :

ADRESSE MAIL :

• déclare avoir repris en date du mai 2021

l'installation classée d'élevage située "Le Goaves" 56420 Plaudren

bénéficiaire de l'acte : arrêté d'autorisation ou d'enregistrement du 30/07/1996

Pour (effectif) ~~56420~~ Ax 57 240 AE

précédemment exploitée par J. OFFRET Jean Claude

N° SIRET : h116259810013

- déclare avoir à ma disposition l'ensemble des documents officiels de l'ancien exploitant¹,
- déclare connaître et respecter les articles du code de l'environnement concernant les successions (voir annexe),
- joins à ma déclaration l'avis de situation² au répertoire SIRENE, mentionnant le SIRET du preneur.
- déclare poursuivre l'exploitation de l'installation conformément aux dossiers et aux actes en cours. L'exploitant doit notifier au préfet tout changement notable (ayant un impact sur l'environnement) par l'envoi d'un dossier modificatif.

• Observations complémentaires :

Fait le 5/5/2021 à Plaudren

Signature



ATTENTION :

Si vous êtes déjà exploitant et que vous reprenez un élevage à une adresse différente pour l'exploiter en lieu et place de l'ancien exploitant vous êtes tenu d'identifier cette exploitation comme établissement secondaire en le déclarant auprès de l'INSEE (via le CFE situé à la chambre d'Agriculture du Morbihan).

¹Dossier de demande ou de déclaration, dossier modificatif, plan et cahiers d'épandage des 5 dernières années, attestation de vérification électrique, actes et tout autre document mentionnés dans ces actes

²<http://avis-situation-sirene.insee.fr>